

Rimbaud négrier, ou Pour la séparation de la culture et de l'État

Bien que le problème soit aujourd'hui réglé, il est difficile de passer sous silence qu'une réputation de trafiquant d'esclaves a longtemps entaché la mémoire de Rimbaud. (Jean-Jacques Lefrère, Arthur Rimbaud, 2001)

À la suite de mon essai *Réexamen de la relation entre Verlaine et Rimbaud* (ici), dans lequel je rappelle – et étaye – l'hypothèse d'une conversion de Rimbaud à l'islam, des amis ont appelé mon attention sur différents éléments que je n'ai pas discutés dans ledit essai, en particulier concernant la « seconde vie » de Rimbaud comme négociant en Afrique. En examinant ces matériaux, qui cherchent à nier le fait que Rimbaud fût impliqué dans le trafic d'esclaves, j'ai acquis la conviction que Rimbaud fut impliqué dans le trafic d'esclaves.

Ma connaissance très partielle de la documentation de l'affaire, à savoir seulement de ce qui vient d'être porté à mon attention, ne m'empêche pas de publier le présent essai car je suis assuré de trouver la confirmation de mon point de vue *argumenté* en lisant à l'avenir davantage de sources *connues*. En effet, ce que l'on m'a donné à connaître de ces sources est si peu de nature à écarter l'hypothèse d'un Rimbaud négrier que je sais par avance qu'elles sont dans l'ensemble peu catégoriques et au mieux sujettes à interprétation (en l'absence de nouvelles découvertes).

On comprend donc que c'est par ironie que j'ai placé la citation du biographe de Rimbaud, le médecin Jean-Jacques Lefrère (1954-2015), en exergue de cet essai : le problème n'est réglé que pour ceux que dérange la vérité d'un Rimbaud négrier. Son expression trahit d'ailleurs le véritable état d'esprit de l'auteur : il s'agit d'un problème à *régler*, au mieux des intérêts considérés, plutôt qu'à *trancher*, au service de la vérité.



*Musée Rimbaud à Harar
(Source : compte Twitter de l'ambassade d'Éthiopie
en France, Espagne, Portugal et Vatican)*

I Allah kerim

Avant d'aller plus avant, un petit complément au précédent billet. Un ami m'a présenté une interprétation possible des derniers mots de Rimbaud sur son lit de mort – à savoir, selon son biographe et beau-frère, le poète Paterne Berrichon, « *Allah kerim !* » (voyez le *Réexamen*) – par une réminiscence dans le moment où Rimbaud mourant voyait défiler sa vie. Il aurait pu avoir été marqué par un épisode de tumulte à Harar au cours duquel une population affamée assiégea la factorerie française Bardey aux cris de « *Allah kerim !* »

Ce serait la première fois que j'entends dire que les dernières paroles d'un mourant sont dues à une hallucination, comme si Rimbaud se voyait en mendiant désespéré à l'assaut de la factorerie. Mais peut-être que la fièvre des suites de l'amputation aidant... Or, comme il n'a pas crié « Arrête, pauvre Lelian, tu me fais mal ! », on peut subodorer qu'il n'y a pas eu d'acte homosexuel, n'est-ce pas ? À part ça, il faut admettre, si l'on admet cette version, que c'est un cri typique de musulman qui rend l'âme.

Or pourquoi Paterne Berrichon, son beau-frère, marié à la très croyante Isabelle Rimbaud, aurait-il inventé une chose pareille, comme s'il voulait promouvoir l'islam. Est-ce crédible ? Faut-il croire qu'Isabelle Rimbaud et lui interprétaient ce cri comme celui d'un chrétien en arabe, car les Arabes chrétiens appellent également Dieu Allah ? Mais les chrétiens ont-ils eux-mêmes cette formule « *Allah kerim* » ? Il est permis d'en douter. Et si c'était le cas, pourquoi Rimbaud exprimerait-il *en arabe* son retour à la foi de ses pères ? Cela n'aurait aucun sens. Je persiste et signe : c'est un cri typique de musulman qui rend l'âme.

II Documentation

i

Parmi les sources alléguant le trafic d'esclaves de Rimbaud, on peut passer rapidement sur la presse de l'époque, par exemple *L'Écho de Paris*, qui en 1891 qualifiait Rimbaud de « négrier de l'Ouganda ». Dans le même journal, le journaliste Edmond Lepelletier l'appela un « pourvoyeur de nègres ». On souligne en général dans ce dernier témoignage l'animosité du journaliste ami de Verlaine envers Rimbaud, contre lequel il avait pris parti dans un livre sur son ami Verlaine, et l'on voit donc dans son article sur le négrier une diffamation pour raisons personnelles, mais ce n'est d'aucune portée dans la discussion puisque Lepelletier n'a pas concocté lui-même cette histoire de traite d'esclaves, qu'au pire il a enrobée dans un langage venimeux.

ii

De bien plus de poids sont les affirmations de la critique irlandaise Enid Starkie dans son *Rimbaud en Abyssinie* (1931, en français) et *Rimbaud in Abyssinia* (1937). À l'appui de l'affirmation selon laquelle Rimbaud se livrait au trafic d'esclaves, Enid Starkie se réfère à des sources diplomatiques étrangères, à savoir le gouverneur anglais et le consul italien d'Aden.

Sur la foi du biographe Jean-Jacques Lefrère, un ami m'écrit que « par la suite, il a été unanimement admis que les documents sur lesquels Enid Starkie appuyait son argumentation étaient présentés de manière tendancieuse ».

Dans la documentation dont je dispose, Jean-Jacques Lefrère est le principal pourvoyeur de la supposée démythification. Voici, avant de les discuter, quelques citations de sa biographie de Rimbaud de près de 1.500 pages dans la seconde édition (1.250 pages dans la première).

« Bien que le problème soit aujourd'hui réglé, il est difficile de passer sous silence qu'une réputation de trafiquant d'esclaves a longtemps entaché la mémoire de Rimbaud. » (C'est la citation que nous avons placée en exergue du présent essai.)

« Le monopole de ce trafic dans cette région était tenu par la famille des Abou Bekr, qui en tirait l'essentiel de ses revenus. Si Rimbaud approuvait la passivité des autorités françaises, c'était que l'interdiction de la traite eût entraîné par contrecoup, de la part des Abou Bekr, l'immobilisation des caravanes pour l'intérieur. En décembre 1885, une telle situation eût été désastreuse pour ses affaires. »

« Si Ménélik interdisait officiellement leur vente dans son royaume, il fermait les yeux sur leur achat. Tout en feignant de proscrire la traite, il laissait aussi passer les convois des Abou Bekr, qui, dans le cas contraire, eussent empêché le départ des livraisons d'armes au Choa. Comme de telles caravanes ne pouvaient partir de Zeilah, localité tenue par les Anglais, c'eût été une catastrophe pour Ménélik, qui se préparait à une guerre avec son empereur. »

« Plusieurs Européens vivant en Abyssinie possédaient des esclaves sans soulever l'indignation de leurs compatriotes. Labatut, Savouré, Borelli, lorsqu'ils résidaient dans le Choa, en avaient à leur service dans leurs habitations. »

« Tous les Européens qui avaient vécu en Abyssinie devaient plus tard dénoncer l'absurdité de la légende d'un Rimbaud négrier : une telle activité était totalement impossible pour un Frangui. Rimbaud et Labatut brandissaient déjà cet argument dans leur lettre du 15 avril 1886 au ministre français des Affaires étrangères : 'l'exportation des esclaves [...] [[coupure par Lefrère lui-même]] existe entre l'Abyssinie et la côte, depuis la plus haute antiquité, dans des proportions invariables. Mais nos affaires sont tout à fait indépendantes des trafics obscurs des Bédouins. Personne n'oserait avancer qu'un Européen ait jamais vendu ou acheté, transporté ou aidé à transporter un seul esclave, à la côte ni dans l'intérieur.' Rien d'inexact dans cette affirmation. Il était pourtant arrivé à des Européens d'associer leur caravane à celle de convoyeurs d'esclaves. »

Tous les Européens dénonçaient l'absurdité d'un Frangui, un Européen, trafiquant d'esclaves, mais c'était pourtant arrivé ! Je souligne ce point d'emblée car Lefrère passe la contradiction sous silence, alors que ce témoignage ne vaut rien. Car associer une caravane à celle d'un convoyeur d'esclaves, c'est former une association commerciale et être partie à ce titre : voyez plus loin la question du commerce caravanier.

« En décembre 1885, de Tadjourah où il préparait sa caravane d'armes, Rimbaud signalait à sa famille que la localité vivait surtout du commerce des esclaves : 'D'ici partent les caravanes des Européens pour le Choa, très peu de chose, et on ne passe qu'avec de grandes difficultés, les indigènes de toutes ces côtes étant devenus ennemis des Européens depuis que l'Amiral anglais Hewett a fait signer à l'empereur Jean [Johannès] [[précision de Lefrère]] du Tigré un traité abolissant la traite des esclaves. Cependant sous le protectorat français on ne cherche pas à gêner la traite, et cela vaut mieux. N'allez pas croire que je sois devenu marchand d'esclaves.' »

« Faut-il s'étonner que, dans sa correspondance, Rimbaud – acheteur mais non vendeur d'esclaves – n'ait pas la moindre parole d'indignation pour le sort des Noirs enlevés et amenés en Arabie ? »

Poser la question, c'est y répondre, et le lecteur aura déjà compris en quel sens, dans l'étrange état d'esprit de Jean-Jacques Lefrère.

III Discussion

i

Les dénégations de Rimbaud à sa mère, dans la lettre de décembre 1885, ne sont pas d'un grand poids. Mort en 1891, il a pu se mettre à cette activité après la rédaction de cette lettre, mais surtout il a pu mentir plutôt que d'avouer quelque chose qui serait passé pour un crime et un péché. C'est pour une semblable raison que je doute de la version devenue officielle car je ne vois que trop l'intérêt à balayer la poussière sous le tapis s'agissant d'une figure tellement officialisée et parée de tous les hommages étatiques des Assis. C'est celui qui dit « tendancieux » qui l'est, si vous voulez mon avis. Car si cette version devait être maintenue, l'establishment politico-médiatique ne pourrait tout simplement plus continuer de rendre ce culte hypocrite au poète, l'éducation nationale devrait renoncer à imprimer des affiches avec son portrait, un Ballamou ne pourrait plus en parler la larme à l'œil, car il y aurait toujours des gens pour dire : « Ah oui, le marchand d'esclaves ! » et cela en couvrirait beaucoup de honte.

On relèvera, dans cette même lettre de Rimbaud, la politique accommodante du protectorat français. Je trouve hautement significatif que des Français possédassent des esclaves en Abyssinie à l'époque alors que l'esclavage était interdit chez nous depuis 1848. Un maître d'esclaves n'est moralement guère différent d'un trafiquant, car sans le maître il n'y aurait pas de trafiquant. Vous trouverez peu de gens aujourd'hui pour dire que cette politique accommodante n'était pas écœurante. Et quand on pense que c'est Mussolini qui abolit l'esclavage en Éthiopie, en prenant ce prétexte comme justification morale de sa conquête, on se dit qu'un pays comme la France qui laissait ses ressortissants posséder des esclaves là-bas était bien mal placé, moralement parlant, pour s'élever contre une telle croisade, car cette opposition ne pouvait guère avoir en la circonstance le moindre fondement moral. Autrement dit, si Rimbaud était lui-même maître d'esclaves, cette vérité elle-même n'aurait aucune chance de prospérer : ce serait, comme l'autre, de la poussière à mettre sous le tapis par le révisionnisme d'État.

La France faisait sans doute bien, comme Rimbaud le pensait, de ne pas interférer avec la traite parmi les populations locales du protectorat, mais je suis choqué qu'elle ait permis à ses ressortissants de s'insérer dans ce système ou d'y rester, comme maîtres d'esclaves, car en le leur interdisant comme à tout Français sur le sol national elle n'aurait pas interféré avec les coutumes locales tout en étant cohérente avec elle-même et sa loi. Cette politique est donc coupable sur ce point et la Troisième République doit être vitupérée pour cette tolérance infâme.

Les extraits tirés de Lefrère montrent clairement que, contrairement à ce qu'affirme l'auteur, la question n'est pas du tout réglée et que tous les doutes sont permis. En effet, Lefrère prend pour parole d'évangile le témoignage des « Européens qui avaient vécu en Abyssinie ». C'est comme si l'on demandait aux pieds-noirs d'écrire l'histoire de la guerre d'Algérie ! Et ce témoignage vaut en effet son pesant d'or comme monument de mauvaise foi, ou comment se donner de la respectabilité tout en étalant un racisme à peine voilé : « les trafics obscurs des Bédouins », pas de ça chez nous, monsieur ! (Malheureusement pour Rimbaud, son nom est associé à cette lettre.) Il faut bien mal connaître la littérature européenne pour prendre ce

numéro de notables indignés pour argent comptant : ces protectorats grouillaient de picaros qui auraient vendu leur mère pour une affaire, d'aventuriers cherchant une fortune rapide, des Monfreid trafiquants de drogue (cf. *Trilogie du haschich, La croisière du haschich...*) et... des Rimbaud trafiquants d'esclaves, même s'il a pu s'agir de simple convoi. Sans doute suffisait-il d'organiser une caravane pour que des esclaves s'y trouvent forcément. C'est le principe de la caravane : le marchand qui l'organise ne transporte pas que sa propre marchandise mais aussi celle d'associés. Ce numéro de notable indigné, chez Rimbaud (mais il a dû se contenter de signer un texte de ce Labatut), laisse rêveur.

Or « tous les Européens », dit Lefrère, dénonçaient la légende d'un Frangui négrier ; cependant la « légende » elle-même s'appuyait sur des sources diplomatiques occidentales ! Exploitées tendancieusement, dit-on, mais comment peut-on se tromper à ce point ? Comment une exploitation tendancieuse de documents diplomatiques, qui sont des sources d'information pour le gouvernement et sont donc en général d'une parfaite clarté, peut-elle faire d'un honnête marchand un négrier ? Ce fait en lui-même paraît extraordinaire. Lefrère affirme que lesdits consulats étaient informés par leurs « services spéciaux », et en parlant de ces services, ainsi nommés entre parenthèses par lui-même, de la façon suivante : « Ainsi ont toujours fonctionné les 'services spéciaux' », il laisse entendre que ces services sont peu scrupuleux, un sous-entendu sans fondement.

Je pense plutôt que les sources diplomatiques en question doivent bien décrire une participation de Rimbaud au trafic d'esclaves, en quelque sorte par la force des choses, à savoir, comme je l'ai dit plus haut, qu'à moins de mesures administratives fortes, comme dans les protectorats britanniques voisins, un marchand dans ces régions était forcément plus ou moins mêlé au trafic d'esclaves, mais la véritable situation à cet égard est toujours un peu occulte, un voile tend à la couvrir : que l'on songe à l'universalité du langage crypté qui sert à désigner les esclaves jusques et y compris dans la comptabilité commerciale, « l'ébène » pour les noirs, « les cochons de lait » pour les coolies chinois...

Lefrère le reconnaît lui-même qu'«[i]l était pourtant arrivé à des Européens d'associer leur caravane à celle de convoyeurs d'esclaves ». Le « pourtant » semble indiquer ici que cette affirmation contredit le témoignage des Européens en Abyssinie. Or Lefrère ne remet nullement en cause ce témoignage, qui lui sert au contraire à démystifier la légende, et il ne devrait donc pas garder ce « pourtant » : selon lui, visiblement, que des Européens aient associé leurs caravanes à celles de convoyeurs d'esclaves n'en fait pas pour autant des convoyeurs d'esclaves eux-mêmes. Or il se trompe en cela car l'associé est une partie prenante de l'association. C'est exactement ce que j'ai décrit sous le nom de « force des choses » : ces marchands étaient en quelque sorte des négriers passifs, si l'on veut, mais néanmoins des négriers, car il aurait fallu une ferme politique de prohibition, comme chez les Anglais, pour qu'ils ne le fussent point.

Sans doute la principale raison de la politique accommodante de la Troisième République est que la métropole ne voulait pas s'aliéner ses marchands. Rimbaud l'a souligné, l'interférence de la métropole aurait ruiné son commerce. Mais quand les biographes citent son éclectique marchandise, dont les casseroles, il paraît évident qu'il faut voir cet inventaire moins comme successif que comme simultané, chacune ou la plupart de ses caravanes comportaient à la fois des armes, du moka, des casseroles... Des esclaves. Ses marchandises mais aussi celles d'associés. Et le marchand occidental devait à peu près forcément avoir des associés locaux. L'interférence aurait ruiné tout le commerce des marchands français, sauf à adopter, autrement,

des formes de ségrégation stricte, d'apartheid, ce que les Anglais faisaient par ailleurs dans leurs protectorats et colonies mais pas nous, Français, dans les nôtres.

Examinons plus attentivement quelques affirmations de Lefrère sur ces questions.

ii

« Bien que le problème soit aujourd'hui réglé, il est difficile de passer sous silence qu'une réputation de trafiquant d'esclaves a longtemps entaché la mémoire de Rimbaud. »

Très étrange formulation. « Le problème est aujourd'hui réglé », à savoir Rimbaud n'a pas été négrier. Qui donc a réglé le problème ? Lefrère pond une biographie de près de 1.500 pages après avoir été pêché toutes sortes de documents inconnus mais il écrit comme s'il n'apportait rien de nouveau sur le sujet et que le problème avait déjà été réglé avant qu'il découvre ces documents et prenne la plume pour les présenter. Le problème a donc été réglé *avant* que tous les documents soient connus, et dès lors on peut supposer qu'on l'a réglé dans le sens que l'on voulait.

Lefrère confirme la démystification, il ne prétend pas régler lui-même le problème, car s'il le prétendait il aurait écrit de la manière suivante : « Je règle enfin le problème avec mes recherches ici documentées, ce qui me permet de mettre un terme à la réputation de trafiquant d'esclaves entachant la mémoire de Rimbaud et prévalant jusqu'à ce jour. » Mais non, la mauvaise réputation de Rimbaud a « longtemps » entaché la mémoire du poète, et ce forcément avant que quelqu'un d'autre que Lefrère ne rétablisse la vérité puisqu'au moment où Lefrère écrit, cette mauvaise réputation serait déjà en partie oubliée vu que l'on pourrait – certes tout de même difficilement – la passer sous silence. Qui donc a rétabli la vérité ? Une chose est sûre, ce n'est pas l'Irlandaise Enid Starkie.

La rédaction de Lefrère est au fond tellement grotesque qu'on ne peut s'empêcher de penser qu'il cherche à introduire sa propre conception *en contrebande* dans l'état des connaissances sur la question.

iii

« Labatut, Savouré, Borelli, lorsqu'ils résidaient dans le Choa, en avaient [des esclaves] à leur service dans leurs habitations. »

Le même négociant français Pierre Labatut écrit avec Rimbaud une lettre où l'on peut lire que leurs « affaires sont tout à fait indépendantes des trafics obscurs des Bédouins » et que « [p]ersonne n'oserait avancer qu'un Européen ait jamais vendu ou acheté, transporté ou aidé à transporter un seul esclave ». Cela fait partie des témoignages qui permettent à Lefrère de conclure que ni Rimbaud ni aucun autre Occidental ne pratiquaient le trafic d'esclaves.

Or Lefrère aurait-il pu retenir ce témoignage s'il avait observé l'absurdité d'une telle affirmation sous la plume d'une personne, Labatut, ayant des esclaves à son service ? À qui Labatut achetait-il ses esclaves ? Si c'est, même indirectement, à des Bédouins, il avait des liens avec les « trafics obscurs » de ces derniers, quoi qu'il en ait dit. Et si c'est à des Occidentaux, ne serait-ce que par exemple dans la mesure où les esclaves auraient été vendus avec la maison achetée par Labatut et à laquelle ils étaient attachés en vertu d'un droit commercial local esclavagiste, alors des Occidentaux se livraient au trafic d'esclaves puisque même dans le cas

envisagé, la moins compromettante des hypothèses, ils vendaient une maison avec des esclaves plutôt que d'affranchir ceux-ci.

Autrement dit, Lefrère n'est nullement fondé à ponctuer la citation de cette lettre par les mots : « Rien d'inexact dans cette affirmation ». Au contraire, c'est un mensonge flagrant de la part de Labatut (et de Rimbaud), et Lefrère aurait dû le savoir puisque c'est lui-même qui nous apprend que Labatut était maître d'esclaves. On ne peut prêter foi à l'affirmation que les affaires de Labatut n'avaient rien à voir avec les « trafics obscurs des Bédouins » (sauf, évidemment, à ne considérer que celles de ces affaires où les esclaves n'entrent pas en ligne de compte !) et en même temps qu'aucun Européen ne se livrait au trafic d'esclaves† (en dehors du fait déjà souligné que les Européens ne peuvent pas « tous » avoir dénoncé la « légende » puisqu'elle est justement née dans des milieux européens, à savoir anglais et italiens). Lefrère n'a pas été capable de comprendre les implications de la condition de maître d'esclaves, le fait qu'elles démentent formellement l'affirmation relative aux affaires de Labatut. C'est assez dire le faible discernement de Lefrère dans toutes ces questions et donc l'absence de valeur de ses conclusions.

†Labatut et Rimbaud écrivent : « Personne n'oserait avancer qu'un Européen ait jamais vendu ou acheté, transporté ou aidé à transporter un seul esclave, à la côte ni dans l'intérieur. » Pour certains casuistes, même si des Européens vendaient ou achetaient des esclaves au vu et au su des auteurs de cette phrase, elle ne serait pas encore un mensonge car le fait sur lequel elle porte, dans la forme, est que « personne n'oserait avancer » une telle chose, ce qui peut être vrai même si ce trafic était courant parmi les Européens. Cela voudrait alors simplement dire que la chose était passée sous silence. Or, quoi qu'en pensent les casuistes, ça n'en reste pas moins un mensonge car le contexte rend suffisamment clair que ce que Labatut et Rimbaud entendent communiquer est que ce trafic n'existe pas chez les Européens (l'information principale est contenue dans la proposition subordonnée), et si la forme crée une ambiguïté, celle-ci est imputable soit à une volonté de pouvoir nier le cas échéant, par un moyen grossier, avoir menti, soit à une maladresse d'expression qui rend quelque chose de parfaitement clair légèrement confus. En l'occurrence, la proposition principale n'est qu'une figure de rhétorique n'ayant d'autre but que de rendre l'hypothèse contraire moins défendable encore : « Le fait est si vrai que personne n'oserait avancer le contraire. »

iv

Enfin, Lefrère nous informe que les Français de ces parages possédaient des esclaves et j'ai dit ce qu'il fallait penser de la différence, moralement parlant, entre un maître d'esclaves et un trafiquant d'esclaves, à savoir qu'elle est nulle. Dès lors qu'il est avéré que Rimbaud fut lui-même maître d'esclaves ou chercha à l'être, la supposée démystification de la légende de Rimbaud négrier n'est pas de nature à soulager les Assis dans leur compulsion à encenser le poète.

Il est vrai que Lefrère parle des Européens ayant vécu en Abyssinie tandis que les sources de Starkie sont des consulats européens au Yémen. Mais s'il faut avoir vécu en Abyssinie pour connaître la situation locale, pourquoi ces consulats se sont-ils cru autorisés à parler de cette situation en connaisseurs ? Et si ces consulats pouvaient être bien informés, comme ils le pensaient (ce que nous admettrons si nous sommes dépourvus de parti pris sur la compétence des « services spéciaux »), le témoignage des Européens d'Abyssinie, fût-il unanime, est contredit par d'autres sources européennes fiables. Il faudrait donc expliquer les

motifs pouvant pousser une critique et philologue comme Enid Starkie à délibérément altérer le sens des documents. En l'occurrence, il ne semble que trop évident que la critique française se vautre dans un vil chauvinisme, écartant des sources étrangères sous des prétextes futiles dans le but de sauver la réputation d'un poète national. Enid Starkie peut être regardée à cet égard comme un critique bien plus neutre.

De fait, la discussion du sujet par Lefrère est une pure diversion sur fond de chicane. Dépenser tant d'énergie à montrer que Rimbaud n'a jamais vendu un esclave pour reconnaître sans difficulté qu'il en achetait (ou souhaitait en acheter) est dérisoire. Rimbaud était négociant dans ces régions et à la recherche d'esclaves pour le servir dans ses activités commerciales. « Je vous confirme très sérieusement ma demande d'un très bon mulet et de deux garçons esclaves. » Cette phrase est tirée d'une lettre de Rimbaud du 20 décembre 1889, citée par Lefrère, qui ajoute : « Que Rimbaud – parce qu'il pouvait manquer de domestiques ou de porteurs – ait souhaiter acheter deux esclaves à Ilg est un fait. » Certes, manquer de domestiques ou de porteurs est un motif extrêmement légitime pour vouloir se procurer des esclaves... Si l'idée d'un Rimbaud vendant des esclaves est insupportable à Lefrère, celle qu'il en achète n'entache selon lui aucunement la réputation du poète ! Car, si je comprends bien, ce dernier point est excusable en raison des mœurs locales de l'époque. Or, non seulement le fait d'être négrier pourrait lui aussi s'excuser par les mœurs des temps et des lieux, mais les mœurs en question, comme Lefrère le reconnaît lui-même, sont celles des seuls Français dans ces protectorats et non, par exemple, celles de leurs voisins anglais, si bien que ces mœurs sont en réalité liées à la politique spécifique de la Troisième République française, politique que j'ai qualifiée d'infâme, et n'avaient déjà rien que de très relatif pour elles dans un milieu occidental.

L'État ne peut commémorer à grands flonflons un Rimbaud négrier ou maître d'esclaves, il devrait donc s'abstenir de ce genre de manifestations pitoyables plutôt que de balayer la poussière sous le tapis et d'inciter, même passivement, du simple fait de la non-séparation de la culture et de l'État, des chercheurs avides de reconnaissance officielle à balayer.

Florent Boucharel
Mis en ligne le 25/10/2021